

un autre frère, Joseph Pastoret, resté célibataire et déjà décédé, dont les biens revinrent à Augustin-Clément Schwartz, mari de Marie-Catherine Pastoret.

Le jeune Nicolas Pastoret entre au collège des Jésuites à Luxembourg en 1750 et y termine ses classes dites élémentaires après cinq ans d'études, ayant passé par la dialectique introductive à la logique et la physique, ainsi que la philosophie. Ce fut, paraît-il, un fort brillant élève déjà à cette époque, récoltant facilement les premiers prix et dès octobre 1758 nous le voyons inscrit à la faculté de droit de l'université de Louvain. Je m'étais adressé aux archives de cette université



Monument funéraire Schwartz-Pastoret, cimetière d'Arlon.

(Photo R. Matagne.)

célèbre dans le monde entier, car j'eusse aimé retrouver les traces du passage de l'étudiant, mais malheureusement lors des ravages de l'incendie d'août 1914 la bibliothèque universitaire a été détruite. J'ai cependant pu sauver de l'oubli le nom du professeur préposé aux examens des licenciés à cette époque, qui était : STREITHAGEN Léonard-Joseph, docteur en l'un et l'autre droit, antécédent primaire des SS. Canons. La thèse de droit n'a pu être retrouvée, ceci en dépit des recherches effectuées fort obligeamment par M. S. HANSENS, Archiviste de l'Université ; la thèse a été passée le 13 mars 1762, mais la collection conservée présente une lacune entre le 25 août 1760 et le 9 novembre 1762.

Grâce à l'aide éclairée de M. C. THON, l'Archiviste Général du Royaume à Bruxelles, les numéros 684 à 688 du fonds de l'Université de Louvain ont été examinés et nous avons ainsi découvert sous le n° 685 le nom : PASTORET Luxemburgensis, lequel apparaît dans un « Catalogus studiosorum juris » fréquentant « lectiones professoris ad. A. » (non daté, mais d'une écriture du 18^{me} siècle). Force nous est de nous